

Image not found or type unknown



Revalorisation pension alimentaire

Par **alaingpl**, le **27/12/2009** à **22:58**

Bonjour,

Je verse une pension alimentaire pour ma fille depuis le 1er janvier 2009. Cette dernière doit être revalorisée pour le versement de janvier 2010. Le divorce n'est pas encore prononcé et sommes dans les mesures provisoires.

Si la pension doit être revalorisée, quel est le type d'indice à prendre en compte (indice de coût de la vie, de la consommation, de la construction,..) et quel est le mode de calcul ?

D'avance, merci de votre réponse.